

# CHÈQUE PASS CULTURE ET SPORT

**40 €, 70 € ou 100 €**

**ANNÉE SCOLAIRE 2023 - 2024**

Afin d'encourager la pratique de la culture et du sport, la municipalité remet à chaque enfant dinardais, âgé de 3 à 17 ans, un chèque d'une valeur de 40€, 70€ ou 100€, selon le quotient familial, pour participer au frais d'inscription au sein d'une association dinardaise.

Pour recevoir ce chèque, merci par avance d'adresser les pièces suivantes :

- \* ce coupon d'inscription complété,
- \* un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- \* une attestation récente de la CAF indiquant le montant du Quotient Familial et,
- \* en cas de 1<sup>ère</sup> demande, la copie intégrale du livret de famille,

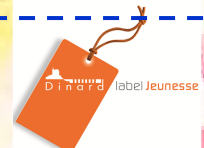
de préférence par mail, [pass@ville-dinard.fr](mailto:pass@ville-dinard.fr)

**(toutes les pièces doivent être transmises sous format PDF)**

ou par courrier : COSEC DINARD - Coordination de la vie associative - 29 rue Gouyon Matignon  
35 800 DINARD

ou bien, déposez les documents au bureau 13 - à l'étage du Cosec ou au secrétariat.

**COSEC DINARD - Coordination de la Vie Associative**  
**29 rue Gouyon Matignon 35800 DINARD**



1 - Nom Prénom ..... Né(e) le .....

2 - Nom Prénom ..... Né(e) le .....

3 - Nom Prénom ..... Né(e) le .....

4 - Nom Prénom ..... Né(e) le .....

5 - Nom Prénom ..... Né(e) le .....

Adresse ..... 35800 DINARD

☎ : ..... 📧 : ..... @ .....

Le ...../2023, **SIGNATURE** :

Nom et prénom du représentant légal ..... \*

Réservé à l'administration : LE :

LF :

Reçu le ..... Remis le ..... Envoyé(s) le .....

La mairie de Dinard, dont le maire est responsable de traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents.

Ces données sont nécessaires pour le traitement de votre demande de chèque Pass, il s'agit d'une obligation légale. Ces données seront conservées le temps de traitement de la demande. Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX ou [dpd@cdg35.fr](mailto:dpd@cdg35.fr) En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.